

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 21 février 1922, à Zurich.

Décisions prises :

1° Il est pris note que la Société vaudoise des forestiers a décidé d'augmenter de fr. 50 à 200 sa cotisation annuelle pour la publication du „Journal forestier suisse“. Le Comité lui a adressé l'expression de sa reconnaissance.

2° Notre Société a perdu les membres dont les noms suivent :

Ensuite de décès :

MM. *L. Forrer*, ancien conseiller fédéral, à Berne, membre d'honneur.
Hermann Abegg, à Kussnacht-Zurich.
H. R. Pulfer, professeur, à Zurich.

Ensuite de démission :

MM. *W. Brière*, expert forestier, à Corseaux.
H. Dubas, commerçant en bois, à Bulle.
Ch. Duplaquet, conservateur des eaux et forêts, à Chantilly.
P. Fischer, chef de chantier, à Brienz.
H. Lerchi, forestier de district, à Flims.
E. Obrecht, colonel, à Granges.
Scherrer, directeur de fabrique, à Landquart.
V. Ruffy, à Lausanne.
Ed. von Tscharnner, à Coire.

Ont été admis les nouveaux sociétaires suivants :

MM. *Otto Letta*, administrateur forestier communal de Schleins (Grisons).
W. Bucher, stagiaire forestier, à Morat.
Ed. Schill, jardinier de la ville, à Bâle.

3° La commission spéciale pour l'étude d'une réforme du plan d'études à l'Ecole forestière a eu une première séance le 7 décembre 1921. M. Weber, inspecteur forestier cantonal, en a pris provisoirement la présidence.

4° Nous avons adressé, le 1^{er} décembre 1921, à toutes les entreprises suisses de transport et aux propriétaires de voies industrielles, une circulaire pour les inviter à employer des traverses en bois à la place de traverses métalliques, cela dans l'intérêt de notre économie nationale. Cette démarche a eu lieu en collaboration avec d'autres associations intéressées.

5° Nous avons signé une requête de la Société suisse des industriels sur bois, adressée le 13 janvier 1922 aux C F F, en vue d'obtenir une réduction du prix de transport des bois sciés.

6° Le président Weber rapporte sur les démarches en cours, depuis 4 mois, pour le choix d'un nouveau rédacteur de la *Zeitschrift*. Le Comité est très déçu d'apprendre que ces démarches qui avaient semblé devoir aboutir aient, en fin de compte, donné un résultat négatif.

Le bureau reçoit les instructions voulues pour la suite à donner à la question.

7° Le stock des volumes de la „*Suisse forestière*“, ouvrage publié par notre Société, est presque épuisé. La publication d'une deuxième édition semble être désirable. Cependant, avant de prendre une décision à ce sujet, il y aura lieu d'attendre la solution donnée à quelques questions. Le bureau est chargé de s'en occuper, d'accord avec M. le Dr Ph. Flury, l'auteur du livre en cause.

8° On discute un programme provisoire, établi par le Comité local, pour la réunion annuelle d'Altorf. Cette assemblée aura vraisemblablement lieu en août.

COMMUNICATIONS.

Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers (18 février 1922).

Environ 80 sociétaires se sont retrouvés au rendez-vous habituel, à l'édifice de Rumine, pour prendre acte des rapports et compte-rendus du comité sur l'exercice 1921 et entendre les conférences des MM. *Bavier*, *Schlatter* et *Moreillon*. La Confédération et l'Ecole forestière ne sont pas représentées, quoique excusées, mais nous saluons la présence de M. le chef du Département de l'Agriculture. Neuchâtel et Fribourg nous honorent de leur présence et la France nous envoie notre fidèle M. *Jobez*, cette fois accompagné de l'un de ses fils.

Les affaires administratives se déroulent comme d'habitude et, comme d'habitude aussi, occupent la meilleure partie du temps disponible. Ce n'est pourtant pas parce que les discussions furent animées et les interpellations nombreuses. Au contraire, l'assentiment des sociétaires fut aussi tacite que benévole. Le président *de Luze* rappela la mémoire des membres décédés, en particulier celle de Hermann Liechti, le distingué forestier de Morat. Des félicitations sont adressées aux sociétaires qui furent l'objet de distinctions honorifiques. Ce sont: MM. *Martinet*, devenu docteur *honoris causa* de la division agricole de l'Ecole polytechnique fédérale, le prof. *Engler*, promu de même par la „Schule für Bodenkultur“ de Vienne, *E. Muret*, membre d'honneur de la Société forestière suisse, *A. Barbey*, officier du „mérite agricole“ de France. A signaler aussi l'œuvre méritoire de M. *Petitmermet*, comme traducteur du *Guide pratique de sylviculture* du Dr Fankhauser. Les bons vœux du comité accompagnent M. *A. Vulliémoz* dans sa retraite. Le nombre des forestiers vaudois est resté stationnaire; les comptes bouclent par un léger boni, mais la fortune de la société subit une diminution par suite de la dépréciation de certaines valeurs.

Afin de marquer notre reconnaissance pour les services rendus par le *Journal forestier suisse*, le comité propose de porter à fr. 200 le subside de fr. 50 alloué jusqu'ici à cette publication, ce qui fut adopté. L'assemblée, par contre, décide de doubler le subside proposé